

En juillet 2017, s'est achevé le Débat Public sur les déchets charentais : cette réflexion de 18 mois engagée par Calitom et Grand Angoulême avec les acteurs locaux et une cinquantaine de citoyens volontaires.

L'objectif était de répondre à la question : **Quelle solution de traitement développer à l'avenir pour prendre en charge les 100 000 tonnes de déchets non recyclables et non valorisables produits chaque année en Charente ?**

Plusieurs recommandations ont été formulées par les acteurs et les citoyens :

- ne pas créer de nouvelle unité de traitement en Charente,
- fermer l'usine d'incinération de La Couronne fin 2018,
- engager un programme fort et efficace de prévention afin de réduire les quantités de déchets au maximum.

Ces choix ont été validés par les élus charentais et ont fait l'objet d'une délibération de la collectivité compétente en matière de traitement des déchets sur tout le département : Calitom.

Un comité départemental de prévention a été mis en place pour **co-construire un programme d'actions**. Il permettra de coordonner et d'engager tous les acteurs du territoire dans cet objectif de réduction des déchets à l'horizon 2025.

La prévention des déchets : un enjeu fort, un enjeu environnemental global

Changer nos comportements de citoyens et de consommateurs est un objectif visant à préserver de manière durable notre environnement et les ressources naturelles pour conserver notre qualité de vie charentaise.

Extraire des matières premières, fabriquer des produits, les consommer puis les jeter : notre modèle économique linéaire n'est plus soutenable au vu des ressources limitées de la planète.

Cette prise de conscience doit favoriser l'émergence du concept d'économie circulaire dont l'objectif peut être résumé ainsi : mettre fin au gaspillage et optimiser l'utilisation des ressources.

Les choix de fermer l'incinérateur et de ne pas créer de nouvelle unité de traitement ne reposent que sur la très forte baisse des déchets.

Sans l'inversion des tendances actuelles, les sites existants en Charente ne pourront pas faire face aux tonnages à traiter. La question de construire un site de traitement supplémentaire pourrait alors se poser à nouveau...

LE CDCAP

Qu'est ce que c'est ?

Le Comité Départemental de Coordination des Actions de Prévention a été créé par Calitom afin de définir, avec les collectivités adhérentes, une politique charentaise commune et efficace de réduction des déchets.

En plus des actions menées par les collectivités, le comité souhaite **encourager et soutenir toutes les initiatives actuelles et futures** pouvant démultiplier les actions de réduction des déchets sur le territoire.

A ce titre, Calitom s'est engagé à renforcer les moyens financiers alloués aux actions de prévention.

CDCAP = COMITÉ -20% DÉCHETS
pour être plus simple

COMITÉ -20% déchets

CDCAP : Comité Départemental de Coordination des Actions de Prévention



LE COMITÉ -20% DÉCHETS

Ce qu'il peut apporter aux projets charentais ?

Le comité -20% déchets est le guichet unique de toutes les initiatives locales de prévention et de réduction des déchets. Il centralise désormais l'ensemble des demandes pour une meilleure vision des actions et la simplification des démarches administratives.

- Il peut apporter des **soutiens financiers, sous forme de subventions** dont le montant sera arbitré collégalement par les élus.
- Il est à même de fournir **des conseils techniques, des outils, un appui local, d'être relais de communication...**

- ! Il peut aussi : apporter à votre collectivité conseils et recommandations dans la conduite des politiques de développement durable que vous avez à mener
- (établissement des PLUI, gestion des espaces verts, exemplarité de la collectivité...).

Les objectifs à atteindre tous ensemble

RÉDUIRE

les tonnes de déchets résiduels et leur impact environnemental global



SACS JAUNES

trier plus et mieux tous nos emballages et papiers



DÉCHÈTERIES

favoriser le réemploi et l'économie circulaire



faire baisser le poids des ordures ménagères de 50kg/habitant par an

SACS NOIRS



que tous les charentais disposent d'une solution de compostage

BIODÉCHETS



sensibiliser et permettre aux charentais de consommer différemment

ACHAT

LE RÔLE QUE VOUS POUVEZ JOUER

Élus, directeurs, secrétaires, partenaires...

De nombreux porteurs de projets se présentent à vous : des particuliers, des entreprises, des associations... Peut-être avez-vous, vous aussi, des projets qui de près ou de loin s'inscrivent dans une démarche d'économie circulaire et peuvent rejoindre les objectifs du comité -20% déchets.

Ces initiatives ont besoin d'aide car elles peuvent participer activement à la prévention ou à la réduction des déchets ou bien encore sensibiliser les citoyens au développement durable.

- Collectivités et partenaires**
- recommandez le comité -20% déchets ;
 - transmettez ses coordonnées et faites le connaître dans vos structures ;
 - consultez régulièrement le site d'information www.comitedechets16.com.

LES PROJETS QUI MÉRITENT NOTRE ATTENTION

Quels sont-ils ?

Les projets éligibles aux soutiens du comité -20% déchets peuvent provenir de :

- particuliers, associations, entreprises, restaurateurs, artisans, structures collectives, établissements de santé, sociaux ou scolaires, collectivités locales, institutions...

Pour certains, le lien avec la production de déchets ou la sensibilisation du public sera immédiat car très proche des thématiques de travail du comité -20% déchets.

Gestion des biodéchets (restes de cuisine et épluchures)
Sensibilisation des publics (manifestations, actions pédagogiques, ateliers...)
Valorisation des encombrants et toxiques apportés en déchèteries / réemploi
Fiscalité déchets
Compostage ou autre traitement des végétaux
Recyclage des emballages/papiers et consommation responsable
Collecte et prévention des déchets
Exemplarité des collectivités
Déchets des entreprises

D'autres projets plus éloignés participent aussi au changement de comportement des citoyens et à leur impact environnemental :

- des **projets TEPos** (Territoire à énergies positives) ;
- des **projets solidaires** (épicerie, réseaux de réparateurs...) ;
- des **projets de développement économique** (création d'entreprises innovantes...) ;
- des **projets de logement et d'urbanisme** (intégration d'espaces de compostage...) ;
- des **projets sociaux** (enfance, jeunesse, sénior...)...



FAIRE APPEL AU COMITÉ -20%

oui, mais...

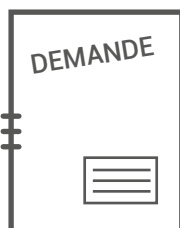
comment procéder ?



• Des initiatives
voient régulièrement
le jour en Charente



• Vous êtes destinataire ou informé
d'un projet pouvant permettre la
réduction des déchets ou sensibiliser
les usagers aux gestes éco-citoyens



• Vous pensez à en informer le service déchets de votre
collectivité ou à recommander le comité -20% déchets

www.comitedechets16.com



COMITÉ -20% déchets



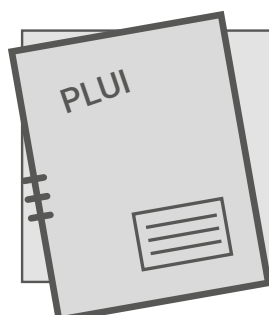
• Le comité -20% déchets établit un lien avec les objectifs de prévention et de réduction.



• versement de
soutiens financiers



• conseils et/ou
appui techniques



• N'hésitez pas à vous rapprocher du comité -20%

Il peut aussi vous apporter conseils et recommandations
dans la conduite de vos politiques de développement
durable....

ON RÉDUIT les déchets *ensemble*



QUI PILOTE ET COMPOSE le comité ?

Calitom, service public des déchets, ayant acquis la compétence traitement à l'échelle départementale, anime ce comité.

Les territoires charentais administrent ensemble ce comité **composé de 16 élus** désignés par les collectivités pour y siéger.

Collectivités	Représentants
CDC 4B	Bernard MAUGET
CDC Cœur de Charente	Michel LOTTE
CDC La Rochefoucauld - Porte du Périgord	Patrick BORIE
CDC Lavalette Tude et Drone	Jean-Jacques PUYDOYEUX
CDC du Rouillacais	Robert LESAGE
CDC Val de Charente	Chantal BLARY
CDC Charente Limousine	Guy CADET Jean-Michel DUFAUD
CA Grand Cognac	Pascale BELLE Philippe GESSE Nathalie LACROIX
CA GrandAngoulême	Jacky BONNET Jean-Claude BRIGAUD Francis CAILLAUD Joël HERIGAULT Gilles MOUSSION

LE TRAVAIL DU COMITÉ -20% DÉCHETS dans les prochains mois

Le comité -20% déchets a été créé en octobre 2017. Ses statuts ont prévu une période de travail d'un an afin d'élaborer la politique départementale de prévention et de réduction des déchets.

Une **vingtaine de réunions** vont se tenir afin de remettre fin 2018 le schéma départemental de prévention, qui deviendra alors **prescriptif pour toutes les collectivités charentaises à compter de 2019**. Le comité -20% déchets entrera alors dans sa phase de déploiement, avec chaque année un suivi et une évaluation des résultats obtenus.

COMITÉ -20% DÉCHETS

CALITOM - 19 route du Lac des Saules - ZE La Braconne - 16600 MORNAC
Tél : 05 45 65 82 50 - Fax : 05 45 65 82 55 - comitedechets16.com
contact : Sandrine PELLETIER



calitom
service public des déchets

Et toutes les collectivités adhérentes engagées

